

VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2022

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 9
Votants : 19*
PRESENTS

L'an deux mille vingt-deux le onze janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le cinq janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE Claudine - MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile.

ABSENTS

Mme BENAZET Nadine ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
M. BELMONTE ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à M. M. FRONTEAU Joris
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. BOULINEAU Christophe
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme CAPOUL Sabine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal de mi-décembre puis demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR - (4 absents : Mme et MM. DAURE - MARTINIE - TORILLON - VILLEMUR)
--

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du précédent conseil municipal puis demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2021.

DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR - (7 absents : Mmes et MM. BELMONTE - DAURE - DROCOURT - GALIAY - NAUSSAC - TORILLON - VILLEMUR)

2022-01 : RESTAURATION DE LA TABLE D'ORIENTATION DU JARDIN DU PICON

M. le Maire souhaite évoquer en séance plénière le devenir de la table d'orientation du Picon. Depuis quelques années, la commune a réinvesti dans l'embellissement du jardin du Picon : réfection des allées, arrosage intégré, parterres fleuris, tables de pique-nique et jeux pour enfants. Toutefois, il est apparu que la table d'orientation, face au panorama des Pyrénées, présente de nombreux impacts sur le support émaillé.

Cette table est un des joyaux du jardin, qui est inscrit aux monuments historiques.

Après avoir consulté des spécialistes, une restauration de cette table d'orientation semble nécessaire ainsi qu'un renforcement de la protection de la surface.

M. le Maire a ainsi reçu récemment un devis d'un artisan spécialisé, l'atelier de la Ramejane.

Cette prestation comprend le nettoyage de la maçonnerie le comblement des manques et éclats ainsi qu'une couche de protection.

Le devis, tout compris, s'élève à 5 831 € HT. La TVA est exonérée pour ce type de micro entreprise artisanale.

M. le Maire consulte l'assemblée sur ce projet de restauration de la table d'orientation du Picon.

Après échanges avec les conseillers municipaux, il est convenu de ne pas donner suite à ce devis ce dernier étant trop onéreux pour les capacités financières de la commune.

Il propose de continuer à chercher d'autres solutions alternatives.

DOSSIER REPORTE

2022-02 : CONVENTION AVEC RIEUX VOLVESTRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de CP sont tenus de suivre des cours de natation dans le cadre des programmes scolaires. L'école élémentaire du Fousseret sollicite donc, comme chaque année, la mise à disposition de la piscine couverte de Rieux-Volvestre, au printemps 2022, pour 12 heures de piscine, d'un montant de 50 € chacune.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention pour un montant total de 600 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin d'évoquer l'actualité intercommunale et notamment la réforme liée à la redevance incitative pour le ramassage des ordures ménagères pour laquelle les tarifs viennent d'être adoptés.

Mme LAFARGUE diffuse à l'écran un diaporama réalisé par l'intercommunalité afin de présenter la réforme de la redevance incitative : son historique, ses enjeux, ses modalités, son calendrier.

Elle dit parler sous le contrôle de M. FRONTÉAU et Mme NAUSSAC qui ont participé à la commission concernée et invite les élus à bien lire le document qui leur a été transmis par mail et qui reprend la totalité de la présentation.

Mme LAFARGUE indique que cette réforme est une des réformes majeures du mandat actuel de l'intercommunalité. D'ailleurs, de très nombreuses intercommunalités en France entreprennent cette démarche actuellement.

L'idée principale est qu'il va falloir réduire fortement les déchets ménagers tout en investissant davantage pour le service de gestion des ordures ménagères. Un important travail de communication

et d'accompagnement est à réaliser par la communauté de communes et les mairies auprès de leurs administrés.

Pour les administrés eux-mêmes des habitudes sont à changer pour réduire effectivement les déchets et espérer maîtriser leurs factures. Dès cette année, et suite à la grande enquête lancée depuis l'an dernier, les bacs à puce vont être distribués dans l'ensemble des foyers.

En ce qui concerne les grilles tarifaires il faut comprendre qu'elles sont établies pour assurer un lien entre le coût de la facture et les volumes de déchets produits. Principe pollueur-payeur.

Le principe de la facturation donc c'est : un abonnement + un forfait + des compléments à payer si dépassement du forfait. Ce principe est le même que l'on soit en ramassage en porte à porte ou en apport volontaire dans des colonnes enterrées.

La tarification à blanc sera mise en place au second semestre 2022 avant généralisation en réel en 2023.

Les tailles des bacs sont déterminées par la composition des familles : 1 personne, 2-3 personnes, 4-5 personnes ou 6 personnes et plus. Pour les apports volontaires la logique est la même avec un certain nombre de sacs 30 litres prévus dans le forfait.

Ainsi le tarif n'est plus lié à la taille du logement comme avant avec la taxe foncière.

Un certain nombre de dispositifs demeurent toutefois. Les bacs jaunes continuent à être relevés tous les 15 jours sans surcoût pour les foyers. On peut toujours acheter des composteurs à tarif réduit et mettre son verre et les vêtements usagers dans les lieux de collecte habituels.

Par ailleurs, en ce qui concerne les locataires, ils doivent désormais régler leurs factures. Les élus s'interrogent sur la pertinence de cette option et attendent de voir comment le dispositif va évoluer.

Mme LAFARGUE dit bien qu'il s'agit de couvrir des coûts du service en forte hausse et que les habitants ne doivent pas trop espérer de baisse de leurs factures.

Ce dossier va faire l'objet tout au long de l'année 2022, et les suivantes, d'actions de communication et d'accompagnement, avec informations dans les bulletins intercommunaux, flyers, site internet et aussi réunions publiques.

Le conseil municipal aura l'occasion de revenir sur cette réforme et ses conséquences.

Enfin, Mme LAFARGUE revient sur les décisions prises lors du dernier conseil communautaire et pour lesquelles elle transmettra un document récapitulatif aux conseillers municipaux.

Marché de Noël : M. le Maire dresse un premier bilan du marché de Noël qui s'est tenu sous la halle du 16 au 22 décembre 2021. Il remercie l'ensemble des participants, commerçants, associations partenaires, élus, d'avoir donné un air de fête au village. Il indique qu'il transmettra un bilan financier dès que celui-ci sera finalisé. Il indique toutefois que 1800 visiteurs ont été dénombrés ce qui est significatif pour une première édition dans un contexte sanitaire difficile. Les différents exposants semblaient satisfaits pour leur part.

Covid-19 : M. le Maire fait le point des mesures mises en place pour lutter localement contre la pandémie de Covid-19. Il évoque notamment l'opération Vaccibus qui se tiendra le samedi 15 janvier 2022 toute la journée au Picon en liaison avec le SDIS 31, le Conseil départemental, le CHU et l'ARS et la communauté de communes. Des places restant disponibles, il invite les élus à en parler autour d'eux. De plus il demande aux conseillers municipaux s'ils accepteraient de faire une permanence.

M. le maire dit envisager l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles.

Mme CAPOUL fait aussi part d'une certaine exaspération des parents d'élèves et enseignants face aux changements de protocoles sanitaires à l'école et à leur lourdeur.

Commerces : En raison de la poursuite de l'épidémie, M. le Maire annonce avoir reconduit en 2022 l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerces.

Assurances : M. le Maire fait part à l'assemblée des résultats de l'appel d'offres des assurances contractées par la mairie pour couvrir divers risques : dommages aux biens, responsabilité civile,

prestation statutaires.... Il présente le document de synthèse établi par le cabinet qui a accompagné la commune dans l'examen des offres et explique les candidats retenus pour chacun des lots. Il précise que le changement de contrat s'accompagne d'une augmentation d'environ 6 000 € du contrat annuel.

Commerces : M. le Maire annonce des pourparlers avancés pour l'installation d'une station de lavage automobile à Benque. Elle devrait ouvrir dans les toutes prochaines semaines ou tous prochains mois.

Urbanisme : M. le Maire annonce une prochaine rencontre le vendredi 14 janvier 2022, à 10h00, entre le bureau d'études ASUP, une spécialiste de Haute Garonne Ingénierie, qui nous accompagnent pour cette procédure, et des élus du Fousseret pour examiner le rapport d'enquête publique transmis par le commissaire enquêteur.

L'objectif de la réunion, ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux, est de déterminer quelles sont les suites exactes à donner à ce rapport.

Une réunion de présentation sera organisée à destination de l'ensemble du conseil municipal avant que la modification du PLU ainsi corrigée soit soumise à approbation définitive en assemblée.

Communication : En l'absence de Mmes GREGORUTTI et DROCOURT, M. le Maire propose qu'un point soit fait lors du prochain conseil municipal sur les questions de communication. Il confirme toutefois la perte par La Poste des exemplaires du bulletin municipal ce qui a entraîné sa non distribution aux habitants. La Poste s'est engagée à prendre en charge une nouvelle édition des bulletins ainsi qu'une nouvelle distribution de ces derniers dès qu'il seront finalisés.

Circulation : M. BAÑULS fait part de l'installation, pour un mois, d'une écluse provisoire, avec des murs d'eau, sur la route de Marignac, la RD7, en haut des écoles, au niveau du cabinet médical. Le ralentissement des véhicules à cet endroit-là est réellement nécessaire.

M. FRONTEAU évoque la nécessité de redonner un coup de peinture blanche sur le passage piéton devant le cabinet médical.

Mme CAPOUL évoque elle un nécessaire coup de peinture sur le stop en bas du chemin de Peyrot.

M. BAÑULS répond que le Département doit le faire dans les meilleurs délais.

Voirie : M. le Maire indique avoir été informé de la vente de parcelles chemin de Naouos sur lesquelles est noté un emplacement réservé, dans le plan local d'urbanisme (PLU). Cet emplacement réservé correspond à une bande de terrain, en longueur, destinée à élargir ce chemin et le mettre au gabarit. La commune ayant connaissance de ce projet de vente envisage de préempter ce morceau de parcelle.

Abbé Sicard : M. le Maire annonce l'avancée des préparatifs des commémorations des 200 ans de la mort de l'abbé Sicard. Ces manifestations se tiendront bien au mois de mai, le week end des 14 et 15 mai 2022.

Tiers lieu : M. le Maire fait part de l'installation prochaine des portes du tiers lieu au Picon. La pose de ces menuiseries conditionne la poursuite du chantier. De plus, une réunion du comité de pilotage devrait avoir lieu prochainement pour avancer sur les questions de fonctionnement de cet espace de travail partagé.

Préparation BP 2022 : M. le Maire rappelle au conseil municipal les dates retenues pour la préparation du budget primitif de 2022.

Réunion compte administratif : 22 Février 2022 - 18h00 salle des mariages

Réunion investissements : 15 mars 2022 - 18h00 salle des mariages

Réunion budget de fonctionnement et associations : 5 avril 2022 - 18h00 salle des mariages

En ce qui concerne les conseils municipaux voici les dates retenues pour le début 2022 :

Mardi 8 février 2022 -20h30

Mardi 8 mars 2022 -20h30

Mardi 12 avril 2022 -20h30

Personnel : M. le Maire indique que les nouveaux horaires résultant de l'application effective des 1 607 h sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Un bilan intermédiaire sera réalisé sous trois mois avec les différents services municipaux concernés.

Colis de Noël : Mme MENDONÇA dit avoir distribué les colis de Noël pour 659,09 € correspondant à 17 adultes et 10 enfants dont un prématuré.

Elle annonce aussi être à la recherche d'un congélateur pour l'association les restaurants du cœur.

Mme CAPOUL propose qu'une annonce soit déposée sur intramuros pour lancer un appel à générosité auprès de la population.

La séance est levée à 21h50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	PROCURATION A MME LAFARGUE Claudine
Mme BENAZET Nadine	PROCURATION A M. GALIAY Jean-Sébastien
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	PROCURATION A M. FRONTEAU Joris
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric
M. MARTINIE Laurent	PROCURATION A M. FRONTEAU Joris
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	PROCURATION A M. BOULINEAU Christophe
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric